

Lundi 17 mars 2008

Temps forts du 03/03/2008 au 14/03/2008 No. 32

3 mars

Procès Popović et al. : aucun acquittement intermédiaire

La Chambre de 1^{ère} instance rejette les demandes d'acquittement déposées au terme de la phase à charge par Ljubiša Beara, Drago Nikolić, Ljubomir Borovčanin, Radivoje Miletić, Milan Gvero, et Vinko Pandurević.

Vujadin Popović n'avait pas fait une telle demande reposant sur l'article 98bis. L'article 98bis stipule que, à la fin de la présentation des moyens à charge, la Chambre de première instance doit, par décision orale et après avoir entendu les arguments oraux des parties, prononcer l'acquittement de tout chef d'accusation pour lequel il n'y a pas d'éléments de preuve susceptible de justifier une condamnation.

4 mars

Radoslav Brđjanin transféré au Danemark pour purger sa peine...

...de 30 ans de prison. Ce transfert porte à vingt-neuf (29) le nombre de personnes définitivement condamnées en cours d'exécution de peine à la suite de leur transfert, et réduit à cinq (5) le nombre de personnes définitivement condamnées attendant d'être transférées.

Responsable politique de premier plan dans la soi-disant « région autonome de la Krajina (RAK) » établie par les Serbes de Bosnie, Radoslav Brđjanin fut condamné à 32 ans d'emprisonnement, le 1er septembre 2004. Le 3 avril 2007, la Chambre d'appel annula plusieurs déclarations de culpabilité mais, compte tenu de la gravité des crimes pour lesquels les déclarations de culpabilité furent maintenues, elle n'accorda qu'une réduction de peine limitée (deux ans).

Un communiqué de presse plus détaillé a été émis : VE/MOW/1222e à <http://www.un.org/icty/pressreal/2008/pr1222e.htm>

6 et 7 mars

Le Procureur en visite à Sarajevo

C'est la première fois depuis sa prise de fonctions que Serge Brammertz se rend à Sarajevo.

Le Procureur s'est non seulement entretenu avec les autorités locales et internationales mais aussi avec des représentants d'associations de prisonniers de camps, l'association des Mères de Srebrenica. Il a aussi rencontré des représentants de la Cour d'Etat de Bosnie-Herzégovine.

10 mars

Prestation de serment du 16^{ème} Juge ad litem

Il s'agit du Juge Uldis Kinis (Lettonie), nommé pour faire partie de la Chambre d'instance entendant l'affaire Gotovina et consorts, qui se compose donc des Juges Alphons Orié (président), Uldis Kinis et Elisabeth Gwaunza.

Le procès dans l'affaire Le Procureur contre Ante Gotovina et al. s'est ouvert le 10 mars.

Un communiqué de presse plus détaillé a été émis : VE/MOW/1227e à <http://www.un.org/icty/pressreal/2008/pr1227e.htm>

11 mars

Procès Prlić et al. : tous les accusés maintenus en détention

La Chambre d'appel annule la décision par la Chambre de 1^{ère} instance, le 18 février, d'accorder la liberté provisoire à cinq des six accusés (Jadranko Prlić, Bruno Stojić, Slobodan Praljak, Milivoj Petković, et Valentin Ćorić) jusqu'à l'ouverture de la phase à décharge.

La Chambre d'appel a estimé que les justifications variées avancées par les accusés n'étaient pas suffisamment convaincantes.

Un communiqué de presse plus détaillé a été émis : NJ/MOW/1228e à <http://www.un.org/icty/pressreal/2008/pr1228e.htm>

14 mars

Nebojša Pavković en liberté sous surveillance

La Chambre de 1^{ère} instance III accorde une courte période de liberté provisoire (25 mars / 2 avril) à Nebojša Pavković pour des motifs compassionnels.

La liberté provisoire est soumise à un certain nombre de conditions, notamment l'obligation faite à la Serbie de placer l'accusé sous surveillance électronique 24

Nebojša Pavković est en procès depuis le 19 juillet 2006, avec Milan Milutinović, Nikola Šainović, Dragoljub Ojdanić, Vladimir Lazarević et Sreten Lukić. Tous sont jugés pour leur rôle allégué dans la campagne de terreur et de violence contre les Albanais et autres non Serbes du Kosovo, en 1999.

Un communiqué de presse plus détaillé a été émis : VE/MOW/1229e à <http://www.un.org/icty/pressreal/2008/pr1229e.html>

UN NOUVEAU SERVICE POUR LES LECTEURS DU TPIY EN BREF : LE CALENDRIER DES AUDIENCES

Le questionnaire publié dans les deux derniers numéros du *TPIY en Bref* a suscité des réponses en nombre limité, certes, mais aussi largement enthousiastes. Nous sommes reconnaissants aux plusieurs dizaines de lecteurs qui ont bien voulu nous faire part de leur opinion : leurs réponses constituent une invitation des plus claires à continuer de publier une lettre d'information claire et informative.

L'un des rares changements préconisés consiste en la publication du calendrier des audiences. Ce dernier sera donc désormais publié dans chaque numéro du *TPIY en Bref*.

Le calendrier de la quinzaine à venir est le suivant (merci de bien vouloir noter que ce calendrier est sujet à de possibles changements de dernière minute, qui sont communiqués au public par le canal du site Internet du Tribunal) :

LUNDI 17 MARS

Salle d'audience I	14:15 - 19:00, Milutinović et al. , procès
Salle d'audience II	14:15 - 19:00, Delić , procès
Salle d'audience III	09:00 - 13:45, Stanišić&Simatović , Conférence préalable au procès / procès

MARDI 18 MARS

Salle d'audience I	09:00 - 13:45, Milutinović et al. , procès
Salle d'audience II	09:00 - 13:45, Delić , procès
	14:15 - 19:00, Boškoski&Tarčulovski , procès
Salle d'audience III	09:00 - 13:45, Stanišić&Simatović , procès
	14:45 - 19:00, Šešelj , procès

MERCREDI 19 MARS

Salle d'audience I	09:00 - 15:30, Milutinović et al. , procès
Salle d'audience II	09:00 - 13:45, Delić , procès
	14:15 - 19:00, Boškoski&Tarčulovski , procès
Salle d'audience III	09:00 - 13:45, Stanišić&Simatović , procès
	14:45 - 19:00, Šešelj , procès

JEUDI 20 MARS

Salle d'audience I	09:00 - 13:45, Milutinović et al. , procès
Salle d'audience II	09:00 - 13:45, Delić , procès
	14:15 - 19:00, Boškoski&Tarčulovski , procès
Salle d'audience III	09:00 - 13:45, Stanišić&Simatović , procès
	14:15 - 19:00, Šešelj , procès

VENDREDI 21 MARS

Vendredi Saint

LUNDI 24 MARS

Pâques

MARDI 25 MARS

Salle d'audience I	08:30 - 13:15, Šešelj , procès
Salle d'audience II	14:15 - 19:00, Delić , procès
Salle d'audience III	09:00 - 13:45, Boškoski & Tarčulovski , procès

MERCREDI 26 MARS

Salle d'audience I	08:30 - 13:15, Šešelj , procès
	14:15 - 19:00, Prlic , procès
Salle d'audience II	14:15 - 19:00, Delić , procès
Salle d'audience III	09:00 - 13:45, Boškoski & Tarčulovski , procès

JEUDI 27 MARS

Salle d'audience I 08:30 – 13:15, **Šešelj**, procès
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Delić**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Boškoski & Tarčulovski**, procès

VENDREDI 28 MARS

Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Delić**, procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Boškoski & Tarčulovski**, procès

Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal.

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 111 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 111 d'entre elles : neuf ont été acquittées, 53 condamnées (cinq sont en attente de transfert, 29 ont été transférées, 17 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 50 accusés : neuf sont en appel, trois en attente de jugement par une Chambre de 1^{ère} instance, 23 en procès, et 11 en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, quatre accusés sont toujours en fuite.

Parmi les accusés en appel, on compte Amir Kubura et Naser Orić : ces deux accusés ont été condamnés et remis en liberté, anticipée (Kubura) ou non (Orić), mais le Bureau du Procureur a fait appel des jugements de première instance.

De plus, 24 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV.
Greffier : Hans Holthuis. Chef LPTV : Christian Chartier
Assistante: Gea van der Werf

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, gustin.icty@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.

